



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

La Ministre

Paris, le 06 MAI 2019

Note à l'attention de

**Mesdames et messieurs les présidents et directeurs
des établissements publics d'enseignement supérieur
Mesdames et messieurs les présidents et directeurs généraux
des établissements publics à caractère scientifique et technologique
Mesdames et messieurs les directeurs des établissements publics administratifs
Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles françaises à l'étranger**

Objet : Orientations stratégiques ministérielles 2019 en matière de politique de prévention des risques professionnels dans les établissements de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

PJ : 2

Pour cette année 2019, je souhaite appeler votre attention sur la nécessité pour chaque établissement d'élaborer une politique de santé et de sécurité au travail (SST). Je vous invite à promouvoir une culture de la prévention des risques professionnels auprès de tous vos personnels, en favorisant le dialogue social autour de ces questions.

Il vous appartient de sensibiliser l'ensemble de vos agents aux enjeux de la santé au travail et aux moyens de la prévention de tels risques. Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) est l'instance de dialogue social dédiée à la concertation des actions permettant de détecter et prévenir les risques professionnels.

Par ailleurs, je vous demande, de bien vouloir renseigner l'enquête ministérielle annuelle Santé et sécurité au travail, basée sur le Livre des références de l'Inspection santé et sécurité au travail de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, qui permet d'alimenter les documents réglementaires présentés au CHSCT ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CHSCTMESR). Cette enquête doit également vous servir d'outil de pilotage de votre politique de santé et sécurité au travail.

Cette enquête a notamment permis d'élaborer le rapport annuel 2017 faisant le bilan de la situation de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les établissements de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation qui a été soumis à l'avis du CHSCTMESR le 6 novembre 2018.

Enfin, afin de vous accompagner dans la détermination de votre politique de SST, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, en complément du rapport annuel, les orientations stratégiques ministérielles 2019 en matière de politique de prévention des risques professionnels.

.../...

Ces orientations stratégiques ont été débattues et adoptées en CHSCTMESR le 6 novembre 2018. Je vous invite à faire une présentation de ce document au CHSCT de vos établissements et à intégrer ces priorités nationales dans le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Je vous précise que ces orientations stratégiques ministérielles s'inscrivent bien sûr dans le prolongement des orientations stratégiques définies les années précédentes. Elles ne s'y substituent pas et vous pouvez continuer à vous appuyer sur celles-ci, afin d'inscrire votre politique de prévention dans la durée.

Les orientations stratégiques ministérielles 2019 sont définies autour de quatre axes prioritaires :

- Intégrer la santé et la sécurité au travail dans la stratégie de gouvernance des établissements ;
- Développer les démarches participatives d'évaluation des risques professionnels ;
- Professionnaliser les acteurs de la prévention ;
- Faciliter l'exercice des médecins de prévention.

Ces axes constituent un cadre sur lequel vous pourrez vous appuyer pour nourrir la concertation et construire des actions répondant aux enjeux de la santé et de la sécurité au travail dans votre établissement.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à la prise en compte de ces orientations stratégiques ministérielles dans votre politique de ressources humaines.



Frédérique VIDAL

